

Bureau du 2 juillet 2001

Décision n° 2001-0044

commune (s) : Ecully

objet : **Acquisition d'une parcelle située chemin du Pérollier et appartenant aux soeurs de Notre Dame de charité du bon pasteur d'Angers**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 juin 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de l'élargissement du chemin du Pérollier à Ecully, la Communauté urbaine se propose d'acquérir la parcelle de terrain de 390 mètres carrés environ à détacher de la propriété de l'établissement des soeurs de Notre Dame de charité du bon pasteur d'Angers située en bordure de cette voie.

Aux termes du compromis présenté, cet établissement céderait gracieusement le bien en cause ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense liée aux frais d'actes notariés, évalués à 3 000 F, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,